



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 106813

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement quant à la proposition contenue dans le rapport de M. Jean-Pierre Door sur la recherche publique et privée relative à la création d'un ministère de la recherche rassemblant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Texte de la réponse

Dans la composition du Gouvernement actuel, un même ministère est en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il recouvre, en particulier, les questions d'innovation. Suite à l'entrée en vigueur de la LOLF, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont regroupés au sein d'une mission interministérielle (la MIREs), qui répond, sur le plan des structures budgétaires, aux préconisations de M. Door. De même, à la suite d'une réorganisation intervenue en mai 2006, les structures organisationnelles du ministère sont regroupées en deux directions générales : la direction générale de la recherche et de l'innovation et la direction générale de l'enseignement supérieur. Pour les fonctions de support, notamment juridiques et financières, il s'appuie sur les services du secrétariat général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout en assurant une rationalisation de l'administration centrale et une meilleure gestion des deniers publics.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106813

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10503

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 302